Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 112 (1986)
Heft: 13

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vie de la SIA

Projet P87 – Révision des normes du bâtiment: consultations

L'assemblée des délégués de la SIA a adopté le projet P87 en juin 1982. Elle a ainsi chargé la société de réviser ou revoir jusqu'en 1987 diverses normes et recommandations du domaine du bâtiment dans une action coordonnée et de fixer simultanément le concept et les bases de ce projet.

Il ne s'agit pas seulement dans le cadre du projet P87 d'actualiser des normes existantes mais aussi de mettre sur pied une collection de normes exemptes de contradictions, qui détermine conformément à la pratique ce qui est obligatoire, fixe des mesures relatives à la qualité et facilite la marche des affaires. Le champ de décision et la responsabilité de chacun doivent ainsi être définis.

C'est pourquoi le travail des commissions des normes supposait qu'elles se limitent à ce qui est nécessaire et représente le cas normal. Le désir de transmettre le savoir professionnel et de contribuer à donner une réponse aux problèmes pour lesquels il n'existe pas de réponse généralement reconnue devrait céder le pas devant l'exigence prioritaire de la nécessité d'offrir une vue d'ensemble sur la collection des normes.

Les projets actuellement soumis à la consultation se limitent à une standardisation de l'information, à l'indication des conditions principales pour les études et l'exécution, à des conventions standards pour un développement commercial et juridique uniforme des mandats ainsi qu'à la répartition nécessaire des tâches.

Les projets suivants ont été soumis à la consultation avec un délai jusqu'au *6 juin 1986* pour les prises de position.

- Norme SIA 240: *Ouvrages métalliques.* (Révision de la norme SIA 130, 1959.)
- Norme SIA 256: *Plafonds composés d'éléments préconfectionnés.* (Révision de la norme SIA 168, 1963.)
- Norme SIA 342: *Ouvrages de protection contre le soleil et les intempéries.* (Révision de l'édition 1976.)

Les projets suivants sont soumis à la consultation avec un délai jusqu'au *29 août 1986* pour les prises de position.

- Norme SIA 241: *Travaux de menuiserie.* (Révision de la norme SIA 126, 1959.)
- Norme SIA 253: *Revêtements de sol en carreaux ou en bandes.* (Révision de la norme SIA 133, 1963; nouveau: s'applique également pour les revêtements de sol textile.)
- Norme SIA 254: *Revêtements de sol en bois.* (Révision de la norme SIA 128, 1955.)
- Norme SIA 331: *Fenêtres.* (Révision de la norme SIA 131, 1959.)

Les projets suivants sont soumis à la consultation avec un délai jusqu'au *10 octobre 1986* pour les prises de position.

- Norme SIA 238: *Isolation thermique des toits inclinés.* (Révision de la partie correspondante de la norme SIA 148, 1951.)
- Norme SIA 243: *Isolation thermique extérieure avec enduit* (nouvelle norme).
- Norme SIA 251: *Chapes flottantes.* (Révision de la partie correspondante de la norme SIA 134, 1959.)
- Norme SIA 252: *Sols industriels sans joints.* (Révision de la partie correspondante de la norme SIA 134, 1959.)
- Norme SIA 318: *Aménagement des jardins.* (Révision de la norme SIA 141, 1963.)

Les projets peuvent être obtenus au prix de Fr. 5.–, par exemplaire, auprès du secrétariat général de la SIA au moyen du bulletin de commande figurant à la page 27 des annonces de ce numéro.

Actualité

Premier Festival international du film sur l'énergie, Lausanne

La cérémonie de clôture officielle du premier Festival international du film sur l'énergie, organisé par l'Association suisse des universitaires post-gradués en énergie (ASPEN), sous le patronage de la Confédération, du canton de Vaud et de la ville de Lausanne, qui s'est déroulé ces derniers jours au Casino de Montbenon, dans la salle Paderewski et à la Cinémathèque suisse vient d'avoir lieu.

Ce festival, placé sous la présidence d'honneur de M. Bernard Vittoz, président de l'EPFL et sous la direction de M. Georges Visdei, président de l'ASPEN, a été honoré par la présence de nombreuses personnalités du monde du cinéma et des spécialistes mondiaux de l'énergie hydraulique.

238 films de 40 pays ont été inscrits. La commission de sélection de cette année a retenu une cinquantaine de films, parmi lesquels seulement une trentaine de films ont été présentés en concours. Les autres ont été placés dans la catégorie «Information» et ont complété le programme du festival. Les films retenus viennent des 5 continents.

Le jury international a décerné les prix suivants:

- le Grand Prix du festival «Turbine d'or», au film *Le soleil, l'eau et l'énergie,* 1985, Norvège, réalisateur Leidulv Risan;
- le Prix du canton de Vaud, «Turbine d'or», au film *Baie James, un défi relevé,* 1983, Canada, réalisateurs Richard Doin et Pierre F. Bruneau;
- le Prix de la ville de Lausanne, «Turbine d'or», au film *Grands barrages,* 1972, Espagne, réalisateur Fernando López Heptener;
- le Prix spécial du jury, «Turbine d'or», au film *Barrer le Yangtsé,* 1981, Chine, réalisateur Pan Ding-shi et Yu Yeng-Zou;
- le Prix spécial de l'ASPEN, «Turbine d'or», au film *Courant de la Matte,* 1983, Suisse, réalisateur Max Hirschburger;
- le premier prix du meilleur film documentaire, «Turbine d'argent», au film *Feu bleu,* 1984, Roumanie, réalisateur George Stiuca;
- le deuxième prix du film documentaire, «Turbine d'argent», au film *Electro stock,* 1984, France, réalisateur Jacques Hubinet;
- le troisième prix du film documentaire, «Turbine d'argent», au film *La Centrale hydro-électrique d'Itaipu,* 1984, Brésil, réalisateur Roland Henze;
- le prix de la presse, «Turbine d'argent» au film *Du courant pour un million d'habitants,* 1984, Suisse, réalisateur Mac W. Schneider;
- le prix du public, «Turbine de bronze», au film *Le Barrage de Verney,* 1984, France, réalisateur Robert Chateau.

L'EPFL, par l'entremise de son président Bernard Vittoz, a décerné à l'ASPEN, *le Prix de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne «Turbine d'or» à l'occasion de ses cinq premières années d'activité féconde dans la promotion scientifique et culturelle des problèmes liés à l'énergie.*

Le festival a eu pour but d'offrir à la production cinématographique mondiale une tribune où ont été confrontés, dans un esprit de compréhension mutuelle, les productions de tous les genres sur le thème de l'énergie hydraulique. En encourageant dans ce domaine la promotion d'œuvres de qualité, le festival a atteint son but et a servi la cause du dialogue et a favorisé le rapprochement entre le public et les spécialistes en énergie.

Les organisateurs se proposent de rééditer chaque deux ans ce festival sur des thèmes différents.

Nouvel ingénieur en chef au Ier arrondissement des CFF

M. Pierre Cavaleri, ingénieur en chef à la division des travaux du Ier arrondissement des CFF a pris sa retraite le 31 mai. Pour lui succéder, la direction générale des CFF a nommé M. Jacques Marguerat.

D'origine tessinoise, M. Cavaleri, ingénieur civil dipl. EPFZ, est entré aux CFF le 1er mai 1945. Après divers stages dans les services centraux et extérieurs, il est nommé chef de section de la voie, à Delémont. En 1962, M. Cavaleri réintègre les bureaux centraux à Lausanne, avec le titre de suppléant du chef de la division des travaux. A ce poste, M. Cavaleri s'occupe notamment des problèmes relatifs à la construction, à l'entretien et à la maintenance de la voie ferréee. Le 1er avril 1978, M. Cavaleri est nommé ingénieur en chef à la division des travaux du Ier arrondissement. Il prend dès lors une part active à la modernisation du réseau et tout particulièrement à la construction du raccordement ferroviaire à l'aéroport de Genève. Rappelons que cette réalisation sera mise en service dans un an, le 31 mai 1987. Nous souhaitons à M. Cavaleri, dont nous avons apprécié la collaboration à IAS, une retraite fructueuse.

Originaire de Lutry et de Riex (Vaud), le nouvel ingénieur en chef, M. Marguerat, est né en 1940. Diplômé en génie civil de l'EPFL, il entre aux CFF en 1965 où il occupe des postes dans divers domaines: génie civil, service de la voie et construction des ponts. Depuis 1984, il est suppléant du chef de la division des travaux à la direction générale, à Berne. Dès le 1er juin 1986, il reprend la tête de la division des travaux du Ier arrondissement, où il sera appelé à résoudre notamment les importants problèmes soulevés par le projet «Rail 2000», tâche dans laquelle nous lui souhaitons de connaître un plein succès.